



Paris, le 18 mai 2015

Dialogue social ? Non !

Accompagnez les décisions gouvernementales !

Nos quatre organisations étaient reçues ce matin au Cabinet de la Ministre de l'Écologie, les représentants de la Ministre du Logement et du Secrétaire d'État aux transports étant absents. Sur les cinq points que nous soulevions, **il apparaît clairement que les Ministres ont laissé les clés à la Fonction publique/Budget ou au ministère de l'Intérieur.**

Sur notre demande d'abrogation du RIFSEEP, le représentant de la Ministre rappelle que c'est une décision gouvernementale et « *ne voit pas de raison de se désolidariser de sa mise en œuvre* ».

Il s'est borné à laisser le Secrétaire général rappeler le report au 1^{er} janvier 2016, laissant le temps de la concertation... pour régler les problèmes de l'extension aux corps techniques et aux personnels d'exploitation des TPE notamment !

Concernant la pénibilité, le Secrétaire général a annoncé qu'un groupe de travail examinerait l'état des lieux au MEDDE/MLETR parallèlement aux discussions qui s'engageront au niveau interministériel au deuxième semestre.

Après que nos organisations syndicales lui aient rappelé que l'étape du constat est dépassé au ministère, le Conseiller social de la Ministre a avoué son impuissance à porter ce dossier sur des délais plus courts.

Concernant la réduction à deux du nombre des cycles de mobilité, le Secrétaire général a rappelé qu'il s'agit d'une décision gouvernementale de juillet 2014 et que désormais il convient de voir sa mise en œuvre.

Le Conseiller social de la Ministre tentera - en vain - de présenter les avantages de cette mesure (sic !) avant de conclure sur ... l'indéfectible solidarité gouvernementale !

Sur le plan de requalification, le Secrétaire général fait valoir que porter cette demande dans un contexte de réduction budgétaire, nous « *fait mal voir* » de l'interministériel.

Le Conseiller social assure que cette demande budgétaire sera portée par la Ministre pour le PLF 2016. Pour les corps de l'Environnement, les cinq demandes d'arbitrage ont été rappelés par le Conseiller social.

Après avoir ainsi clairement avoué que les Ministres avaient laissé les clés de la gestion ministérielle à la la Fonction publique/Budget, il apparaîtra qu'ils avaient également laissé les clés des restructurations de leurs services au Préfets préfigurateurs et donc au ministère de l'intérieur !

Concernant la réforme territoriale, c'est là encore le Secrétaire général qui a gardé la main, annonçant cependant que les comités techniques des DREAL des régions fusionnant au 1^{er} janvier prochain réuniront leurs comités techniques de proximité :

- début juin pour présenter les diagnostics remontés aux Préfets préfigurateurs,
- début juillet pour présenter leurs propositions de restructuration,
- en septembre pour recueillir l'avis des Comités techniques de proximité et du CTM sur les projets de réorganisation.

De son côté le Conseiller social a annoncé qu'une concertation au niveau ministériel s'engagerait sur le long terme, à partir de l'automne, sur les modalités de mise en œuvre...

...proposant alors de confiner les organisations syndicales en accompagnatrices de la mise en œuvre de ces réformes.

Dans ces conditions, nos quatre organisations maintiennent leur demande d'audience auprès des Ministres, comme Ségolène Royal s'y était d'ailleurs engagée auprès d'elles.

Se félicitant d'avoir amené l'administration à programmer les consultations des Comités techniques des DREAL, elles ne participeront pas au Comité technique ministériel de jeudi prochain, 21 mai.

Cela laissera à l'administration le délai lui permettant de nous présenter au Comité technique ministériel du 2 juillet prochain l'état des lieux de ces concertations formelles de ces instances de proximité.